



# LE LORETTAIN

JOURNAL MUNICIPAL DE LA VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE

1er DÉCEMBRE 1981 / VOL. 1, NO. 4

## TOUT EST PRÊT, QUE LES TEMPÊTES VIENNENT

Depuis plusieurs semaines déjà, les employés de la Ville se sont affairés à mettre au point les équipements pour le déblaiement de la neige. La collaboration de la population est demandée pour faciliter le travail en respectant, entre autres, la réglementation concernant le stationnement et la sortie des ordures ménagères.



Photos — Club Photo Ancienne-Lorette par: Rolland Hamel

## SOMMAIRE

Rapport du maire

Mot du conseiller

Structure des loisirs

Nouveaux tarifs  
ambulanciers

La protection publique

Décembre à  
l'Ancienne-Lorette

## HORAIRE DES FÊTES

L'Hôtel de Ville sera fermé du 24 décembre à midi jusqu'au 29 à 9h. Pour la fête du Jour de l'An, l'Hôtel de Ville fermera le 31 décembre à midi pour ne rouvrir qu'à 9h le 5 janvier 1982. Il n'y aura pas de cueillette d'ordures ménagères les 25 et 26 décembre de même que les 1er et 2 janvier. Le stationnement de nuit sera toléré les 24, 25, 26 et 31 décembre de même que les 1er et 2 janvier. Toutefois dans le cas d'une chute de neige, cette tolérance sera levée.

L'amphiglace sera fermé les 24 et 25 décembre toute la journée ainsi que le 26 en avant-midi. Il en sera de même pour les 31 décembre et 1er janvier ainsi que le 2 janvier avant-midi.

Les sentiers de ski de fond

seront fermés les 25 décembre et 1er janvier. Par ailleurs les patinoires seront fermées les 24 décembre à compter de 18h et le 25 toute la journée de même que le 31 décembre en soirée et le 1er janvier toute la journée.

## NOUVELLES GÉNÉRALES

La rue St-Olivier est ouverte temporairement entre St-Jean-Baptiste et St-Paul. Une partie de la rue St-Jean-Baptiste étant fermée pour d'importants travaux entrepris par la CUQ, la Ville se devait donc d'ouvrir St-Olivier afin de donner accès au boulevard Hamel. Des efforts seront faits, découlant des conditions climatiques, pour permettre la circulation sur St-Olivier tout l'hiver.

Le conseiller André Lessard du quartier Notre-Dame a été désigné pour remplacer M. Jean-Claude Boivin sur le Comité Consultatif d'Urbanisme.

La Ville a accepté de verser une subvention de \$875,00 aux Sénateurs de l'Ancienne-Lorette pour l'année 1981. Dans cette subvention additionnelle, la ville a tenu compte que ce corps de tambours et clairons finance habituellement une partie de ses opérations par la cueillette de vieux journaux. Comme il existe chez-nous un dépôt (cabanon) pour le recyclage du papier et que la ville a économisé près de \$5,000,00 depuis qu'elle a adhéré à Recyclage-Québec, elle a donc décidé de venir en aide aux Sénateurs puisqu'il était inutile à cet organisme d'entreprendre la cueillette cette année.

Le conseil a demandé à la Commission des Transports de la Communauté Urbaine de Québec (CTCUQ) l'installation d'un abribus à l'angle des rues Notre-Dame et de la Polyvalente.

## ÉLECTIONS DANS ST-OLIVIER



M. Jean-Roch Côté



Hervé St-Pierre

Deux candidats ont déposé leur bulletin en vue des élections qui auront lieu dimanche le 6 décembre dans le quartier St-Olivier, il s'agit de MM Jean-Roch Côté et Hervé St-Pierre. Au total, 1 482 électeurs sont inscrits sur la liste et les 5 bureaux de votation qui sont tous situés à l'Hôtel de Ville seront ouverts de 9h à 18h. Les résultats seront publiés dans la salle du conseil vers 19h. Les stations de radio en feront aussi mention. Les limites de St-Olivier sont au nord, de l'emplacement de l'autoroute 40; au sud, de la Ville de Ste-Foy; à l'ouest, le centre de la rue Du Moulin et à l'est, le district Les Saules. Le conseiller élu terminera le mandat de M. Jean Claude Boivin qui a démissionné récemment. Ce mandat prendra fin en novembre 1983.

Saviez-vous qu'en 1885 L'Ancienne-Lorette comptait 402 familles pour 2,585 habitants.

Les grandes familles étaient des Robitaille, Hamel, Drolet et Gauvin.

(Source Lionel Allard)

# RAPPORT PRÉSENTÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MARCEL PAGEAU, EN LA SALLE DU CONSEIL, LUNDI LE 16 NOVEMBRE 1981

Comme de fut le cas l'an dernier, je me présente devant vous pour vous exposer la situation financière de la Municipalité ainsi que les orientations du budget pour l'exercice financier 1982 et du programme triennal d'immobilisations pour les années 1982, 1983 et 1984.

- Ainsi, en respect des dispositions contenues à l'article 474.1 de la Loi sur les Cités et Villes, je traiterai, dans l'ordre, des sujets suivants:
1. Les derniers états financiers de la Ville, au 31 décembre 1980, ainsi que le dernier rapport des vérificateurs;
  2. Le programme triennal d'immobilisations en vigueur pour l'exercice financier 1981;
  3. Les indications préliminaires quant à l'exercice financier 1982;
  4. Les orientations générales du prochain budget pour l'exercice financier 1982;
  5. Les orientations générales du prochain programme triennal d'immobilisations.

## ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 1980 ET RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Sans reprendre en détail le contenu des états financiers déposés, j'aimerais attirer votre attention sur les principaux points qui reflètent l'état de nos finances au 31 décembre dernier.

Ainsi, à cette date, nos vérificateurs nous indiquent à leur rapport que la Ville possède un actif qui dépasse son passif pour un montant de \$4,747,876.00, ce qui démontre que la Ville vaut plus que ce qu'elle doit.

La croissance très rapide que la Ville a connue au cours des années 70 a obligé la Ville de l'Ancienne-Lorette à mettre en place une infrastructure fonctionnelle de voirie, d'égout, d'aqueduc et de bâtiments municipaux.

Pour ce faire, la Ville a dû procéder par financement à long terme, tout comme chacun d'entre-nous a pu financer à long terme l'achat d'une maison.

L'ensemble de nos règlements d'emprunt à long terme, dûment approuvés par les contribuables, la Commission Municipale et le Ministère des Affaires Municipales, constitue ce qu'il convient d'appeler notre dette obligatoire.

En raison de la croissance rapide dont j'ai fait état précédemment, notre dette obligatoire a elle aussi augmenté rapidement au cours des années 70.

Au 31 décembre 1980, elle se situait à \$14,045,447.00.

La croissance de la Ville tendant maintenant à se stabiliser, nous pouvons considérer que non seulement notre dette obligatoire cessera de croître mais aussi qu'elle diminuera graduellement au fur et à mesure des remboursements effectués sur le capital.

D'autre part, certains critères permettent de vérifier si le taux d'endettement à long terme est admissible.

L'un des principaux critères est établi à partir d'un pourcentage de la dette obligatoire par rapport à l'évaluation imposable.

Au 31 décembre 1980, ce taux pour la Ville de l'Ancienne-Lorette se situait à 8.34% en prenant note que l'évaluation imposable, toujours au 31 décembre 1980, se chiffrait à \$96,712,997.00; ce montant d'évaluation correspondait à 57% de la valeur réelle de sorte que pour obtenir ce pourcentage de 8.34%, l'évaluation a été redressée à 100% ce qui donne une évaluation imposable au montant de \$169,671,925.00.

Ce redressement à 100% a été fait pour les fins de ce calcul en se basant sur le principe que l'évaluation municipale devrait normalement correspondre à 100% de la valeur réelle, tel qu'exprimé dans les textes de Loi.

La Ville de l'Ancienne-Lorette vise à ce que ce taux de 8.34% tende à diminuer à brève échéance.

Au 31 décembre 1980, le service de la dette représentait 35.26% du budget total, en comparaison de 37.51% à la même date l'année dernière.

En vue de réduire le niveau du service de la dette, la Ville de l'Ancienne-Lorette, dès le début de l'année 1980, adoptait un programme de cinq ans qui avait pour principal objectif de ne pas dépasser pour fin d'immobilisations un montant correspondant au remboursement de capital de chaque année.

En procédant avec un tel programme de cinq ans, la Ville abaisserait normalement son service de dette annuelle aux environs de 30 à 32% du budget total en 1985.

Peu loin dans le présent rapport, je traiterai plus en détail des dépenses d'immobilisations qui étaient autorisées pour l'exercice financier 1981 actuellement en cours et vous pourrez alors constater que pour le présent exercice, la Ville est demeurée bien en-dessous de la limite qu'elle s'était fixée dans ce programme de cinq ans.

En terminant sur ce sujet du service de la dette, l'endettement total per capita se situe au 31 décembre 1980 au montant de \$956.00 alors que l'évaluation imposable per capita s'établit à \$11,464.00, montant qui est obtenu en prenant l'évaluation imposable redressée à 100%, soit \$169,671,925.00, divisée par la population établie à 14,800 habitants.

Enfin, il est important de mentionner qu'au 31 décembre 1980, l'état des revenus et dépenses de la Ville donnait les indications suivantes:

1. Revenus:	
— Revenus budgétés:	\$5,319,848.00
— Revenus réels:	\$5,474,428.00
— Excédent des revenus:	\$154,580.00
2. Dépenses:	
— Dépenses budgétés:	\$5,319,848.00
— Dépenses réelles:	\$5,324,804.00
— Dépenses en excédent:	\$4,956.00

Par conséquent, en mettant en parallèle les revenus et dépenses pour l'exercice financier 1980, les états financiers démontrent un surplus des revenus sur les dépenses au montant de \$149,624.00.

## PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR L'ANNÉE 1981

Comme pour toutes les municipalités de la Province de Québec, la Ville de l'Ancienne-Lorette procède à chaque année à l'adoption d'un programme triennal pour ses dépenses en immobilisations.

À chaque nouvelle année, le programme est révisé, ce qui permet de tenir compte de nouvelles priorités que pourrait se fixer la Ville.

Pour l'exercice financier 1981, la Ville avait prévu des dépenses d'immobilisations pour un montant de \$464,000.00.

Au niveau des projets qui avaient été retenus au programme triennal d'immobilisations pour l'année 1981, les règlements d'emprunt suivants ont été votés depuis le début de l'année:

1. Règlement numéro V-651-81 pour un montant de \$17,843.00: Travaux d'aqueduc et de voirie sur la rue de la Colline; ces travaux ont été exécutés en régie par les employés de la Ville et, à date, seulement une somme de \$6,856.00 a été engagée.
2. Règlement numéro V-657-81 pour un montant de \$52,000.00: Coût d'honoraires professionnels rattachés à la préparation de plans, devis, estimations et/ou expertises précédant l'exécution de travaux; relativement à ce règlement, aucun montant n'a été engagé à date.
3. Règlement numéro V-659-81 pour un montant de \$14,411.25: Travaux d'aqueduc sur la rue Du Moulin; actuellement, aucun montant n'a été engagé et ces travaux ne seront pas exécutés de sorte que ce règlement sera purement et simplement abrogé dans un avenir rapproché.
4. Règlement numéro V-660-81 pour un montant de \$78,623.00: Canalisation des fossés du secteur nord-ouest; étant donné que les ententes ne sont pas complètement finalisées avec les autres intervenants, les travaux prévus à ce règlement ne seront exécutés qu'au cours de l'exercice financier 1982;
5. Règlement numéro V-666-81 pour un montant de \$30,000.00: Travaux d'égouts sanitaires dans le secteur des lots 146-P et 145-P; à date aucun montant n'a été engagé mais les soumissions ont été demandées de sorte qu'il est possible que les travaux soient effectués d'ici la fin du présent exercice financier.

Bien qu'il ne s'agisse pas d'immobilisations à proprement parler, il faut aussi mentionner que deux autres règlements d'emprunt ont été adoptés au cours de l'exercice financier 1981:

1. Règlement numéro V-649-81 pour un montant de \$34,150.00 afin d'assumer les coûts d'un refinancement;
  2. Règlement numéro V-668-81 pour un montant de \$41,000.00 afin de payer également les coûts d'un refinancement.
- En ce qui concerne le règlement numéro V-649-81, le Conseil n'aura pas besoin d'utiliser le pouvoir d'emprunt qui lui a été reconnu par ce règlement, des sommes d'argent suffisantes étant disponibles au budget de l'année en cours.

Il faut aussi mentionner qu'au cours de l'année 1981, quatre règlements n'ont pas reçu l'approbation des propriétaires, soit les règlements suivants:

No	Règlement	Montant	Objet
V-652-81		\$77,000.00	Honoraires professionnels pour la préparation de plans, devis, estimations et/ou expertises précédant l'exécution de travaux ainsi que pour le dossier de la toiture de l'Amphiglace.
V-655-81		\$35,096.00	Entrepôt des Loisirs;
V-658-81		\$22,179.00	Honoraires professionnels pour la préparation de plans, devis, estimations et/ou expertises concernant le dossier de la toiture de l'Amphiglace.
V-668-81		\$41,000.00	Coût d'un refinancement.

Tous les règlements qui précèdent totalisent un montant de \$175,275.00.

De ce montant, il faut immédiatement enlever une somme de \$52,000.00 qui était d'abord comprise à l'intérieur du règlement V-652-81 mais qui a par la suite été approuvée suite à l'adoption du nouveau règlement d'emprunt numéro V-657-81.

D'autre part, l'un des règlements qui n'a pas été approuvé par les propriétaires, soit le règlement V-658-81, ne décrétera pas un nouveau emprunt.

Il s'agissait plutôt d'une réaffectation de soldes disponibles provenant de divers autres règlements d'emprunt de sorte qu'il faut aussi soustraire du total de \$175,275.00 la somme prévue à ce règlement numéro V-658-81, soit \$22,179.00.

En ce qui concerne le règlement V-655-81 concernant l'entrepôt des Loisirs, une subvention d'environ \$6,000.00 était prévue de sorte que cette somme est également à retrancher du total déjà mentionné de \$175,275.00.

Par conséquent, le montant total d'emprunt qui n'a pas été approuvé par les propriétaires s'établit à \$95,096.00.

Sur ce dernier montant, seulement une somme de \$29,096.00 constituait en elle-même des immobilisations, le tout relié au projet d'entrepôt des Loisirs.

Enfin, toujours au niveau des immobilisations, des emprunts au fonds de roulement ont été autorisés pour une somme totale de \$41,317.03, le tout suivant les détails qui suivent:

1. Éclairage des ponts (site des loisirs):	\$5,330.00
2. Système informatique:	\$24,283.00
3. Réfection des portes de garages:	\$7,087.00
4. Aménagement des nouveaux locaux du service des Loisirs:	\$4,617.03
<b>TOTAL</b>	<b>\$41,317.03</b>

À la lumière des renseignements qui précèdent, la Ville de l'Ancienne-Lorette aura donc respecté son objectif de dépenser en immobilisations un montant ne dépassant pas le remboursement de capital de l'année en cours.

En effet, les dépenses autorisées pour fin d'immobilisations totalisent à date la somme de \$234,194.28, y inclus les emprunts au fonds de roulement, alors que les immobilisations prévues au programme pour l'année 1981 se situaient à \$464,000.00, soit \$230,000.00 de moins que prévu.

## INDICATIONS PRÉLIMINAIRES DU BUDGET 1981

Nous compléterons bientôt l'exercice financier 1981.

Bien qu'il me soit impossible d'entrer pour l'instant dans les détails, je peux affirmer que les prévisions budgétaires au niveau des dépenses seront respectées pour le présent exercice financier.

En ce qui concerne les revenus, il est également assuré que les revenus réels dépasseront les revenus budgétés.

Au cours du présent exercice financier 1981, la Ville a également dû procéder par soumissions pour la vente d'une émission d'obligations

au montant total de \$2,198,000.00, le tout en vertu des règlements suivants et, pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux;

Règlement	\$	Règlement	\$
V-56	12,000.	V-534	28,50
V-68	26,900.	V-536	126,20
V-69	23,500.	V-550	190,00
V-70	4,600.	V-551	85,00
V-75	1,025.	V-564	3,80
V-76	138,000.	V-567	14.
V-77	93,500.	V-568	17,00
V-79	19,700.	V-570	40,50
V-80	3,850.	V-583	53,20
V-86	75,000.	V-600	226,00
V-88	284,925.	V-646-81	704,00
V-531	26,500.		\$2,198,00

En date du 14 juillet 1981, les soumissions étaient ouvertes et la Ville a obtenu un taux d'intérêts de 16 1/2% et si l'on ajoute les frais courtage, nous obtenons un loyer de 18.5621%.

Compte tenu de la conjoncture économique et la hausse connue niveau des taux d'intérêts, le taux obtenu à l'occasion de cette émission d'obligations se situe très avantageusement par rapport à ce obtenu au cours de la même période par d'autres Corporations municipales de la région métropolitaine.

D'autre part, tel que mentionné l'an dernier lors de l'étude du budget 1981 et tel que recommandé à l'étude effectuée par l'École Nationale d'Administration Publique, la Ville s'est dotée d'une Direction Générale et a procédé à l'application de plusieurs autres recommandations contenues à ladite étude.

Ainsi, il a déjà été établi que les Loisirs seront municipalisés et date choisie a été fixée au 1er janvier 1982.

## ORIENTATIONS DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 1982

Depuis déjà plusieurs semaines, le service de la Trésorerie, conjointement avec le Directeur général et les chefs de service, travaille à la préparation du budget 1982.

Chaque membre du Conseil a actuellement en mains le budget préliminaire préparé en conséquence.

L'étude du budget pourra donc s'effectuer par tous les membres du Conseil avec l'aide du Directeur général, du trésorier et, le échéant, les chefs de service.

Il est certain que les dépenses incompressibles connaîtront une hausse importante.

Ces dépenses incompressibles comprennent principalement le vice de la dette, les augmentations salariales qui devront être négociées compte tenu de l'expiration des deux conventions collectives au décembre prochain, les dépenses d'électricité, de gaz, de téléphone autres dépenses semblables, sans oublier les contributions aux organismes régionaux, tels la C.U.Q., la C.T.C.U.Q., le B.A.E.Q.M., contributions à ces organismes régionaux n'étant pas encore connues avec précision, compte tenu que leurs budgets ne sont pas encore adoptés.

Par conséquent, sans que les budgets des différents services n'aient été augmentés, il faut déjà envisager une hausse du budget en raison de ces dépenses dites incompressibles.

Bien que le Conseil puisse difficilement intervenir au niveau des dépenses qui, pour la plupart, ne relèvent pas de son autorité, le Conseil a néanmoins procédé à l'étude de certains projets qui pourraient entre autres à diminuer les dépenses en énergie, plus particulièrement au niveau de l'électricité et de l'éclairage de nos rues.

À ce sujet, au niveau des orientations pour le prochain programme d'immobilisations, je préciserai davantage sur ce point.

En considérant le fait qu'il y aura forcément augmentation des dépenses incompressibles et considérant le fait que plusieurs d'entre elles ne seront pas connues avec précision avant la mi-décembre, m'est pratiquement impossible de préciser le taux de taxes pour l'année 1982.

Par exemple, les autorités de la C.T.C.U.Q. et de la C.U.Q. nous ont actuellement avec le ministère des Transports pour solutionner un litige existant entre les deux ordres de gouvernement et le résultat des négociations pourra être déterminant en ce qui concerne le coût par la Ville de l'Ancienne-Lorette à la C.T.C.U.Q.

Les quotes-parts aux organismes régionaux ainsi que les dépenses incompressibles, le tout ajouté au service de la dette, laissent très peu de marge de manoeuvre au Conseil de la Ville de l'Ancienne-Lorette.

Cette marge de manoeuvre est davantage diminuée si l'on considère que plusieurs dépenses dites compressibles ne peuvent pratiquement pas être évitées ou diminuées.

Ainsi, le Conseil entend respecter diverses orientations générales dont les principales sont les suivantes:

1. Appliquer à l'exercice financier 1982 la totalité du surplus budgétaire apparaissant aux états financiers pour l'exercice 1980, sur un chiffre de \$149,624.00;
2. Décréter un gel des effectifs;
3. Croissance zéro des budgets de tous les services sauf en ce qui concerne le service des travaux publics et celui de la sécurité publique;
4. Limiter l'augmentation de la masse salariale à son strict minimum;
5. Faire en sorte que les activités de Loisirs et de Culture s'autofinancent.

Considérant qu'il y a très peu d'évaluation provenant d'édifices gouvernementaux et industriels, il faut souligner aussi que la majeure partie des revenus de la Ville, soit 83.56%, provient directement de l'impôt foncier.

Aussi, avec les réformes proposées et suivant les budgets préliminaires des organismes supramunicipaux, nous pouvons dire que l'augmentation du compte de taxes n'excèdera pas 12%.

## ORIENTATIONS DU PROCHAIN PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

La Ville devra adopter, en même temps que son budget, le programme triennal d'immobilisations pour les années 1982, 1983 et 1984.

# RESTRUCTURATION DES LOISIRS

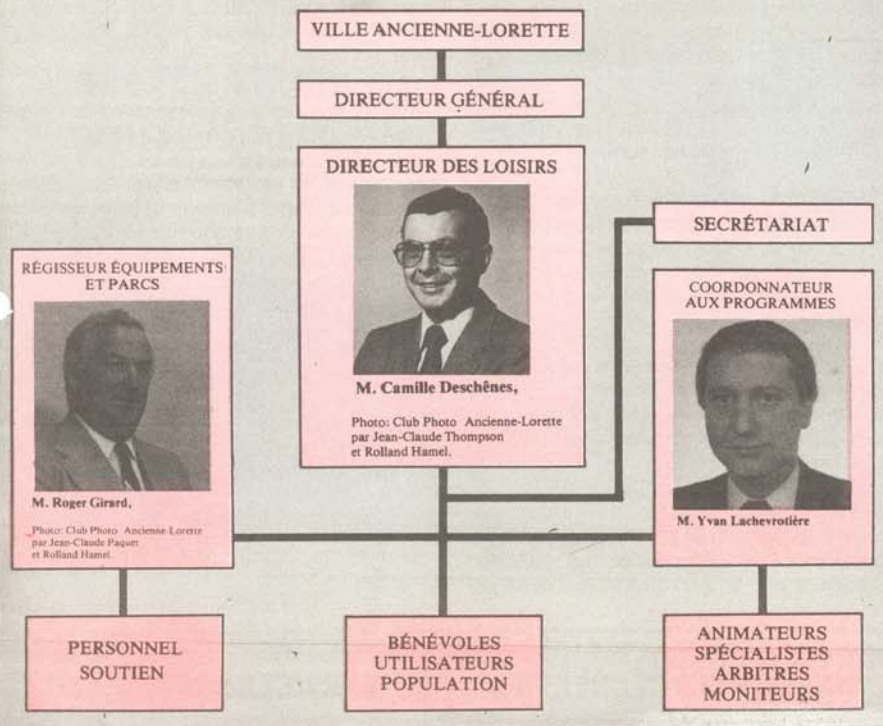
Tel qu'annoncé antérieurement et pour le bénéfice de la population, la Ville de l'Ancienne-Lorette vous communique des informations plus précises sur la restructuration des loisirs.

L'organigramme démontre bien que tout ce qui traite de loisir a été centralisé sous la responsabilité du directeur du service des loisirs. À cette fin, pour le second deux postes furent créés.

Entre-autres on y retrouve un régisseur aux équipements dont la fonction principale est de voir au bon fonctionnement en général de toutes les facilités du service y compris l'Amphiglace.

L'équipe de travail sera complétée par un poste de coordonnateur aux programmes. Le titulaire de ce poste aura comme responsabilités à élaborer et mettre en oeuvre tous les programmes du service et à assister techniquement le travail des bénévoles dans leur organisation.

## STRUCTURE DE PERSONNEL



# NOUVEAUX TARIFS AMBULANCIERS



L'ambulance de la ville est sous la responsabilité d'hommes expérimentés et spécialement entraînés pour le transport des malades, blessés ou brûlés. Elle est au service de la population 24 heures par jour. On peut vous conduire à l'hôpital de votre choix dans la région ou à l'extérieur. Photo: Club Photo Ancienne-Lorette par Rolland Hamel.

En vue de se conformer à la nouvelle tarification du transport par ambulance tel que proposé par le ministère des Affaires Sociales, la Ville de l'Ancienne-Lorette a modifié le tarif qui était appliqué depuis l'instauration de ce service, cependant pour les citoyens de l'Ancienne-Lorette, le tarif est réduit de 50%.

## Inscriptions: Club Ski Neige

Les inscriptions au Club Ski Neige de l'Ancienne-Lorette auront lieu au chalet des skieurs les 5, 6 et 13 décembre de 10h à 16h. L'inscription aux cours coûte \$12. pour les membres adultes, \$7. pour le premier enfant, \$6. pour le deuxième et \$5. pour le troisième. Les non membres doivent déboursier \$24., \$10., \$9. et \$8.00. Une carte famille coûte \$17.00 et \$7.00 pour un étudiant. Les cours débuteront le 9 janvier et auront lieu le samedi. Cinq jours de 2 heures sont prévus.

## Rapport présenté par...

(Suite de la page 2)

En vue de la préparation de ce document, le Conseil entend modifier la politique de cinq ans qu'il avait mise de l'avant au début de l'année 1980, cette nouvelle politique ayant pour but de restreindre davantage les dépenses d'immobilisations.

En effet, le prochain programme triennal devra prévoir des immobilisations dont le montant total en remboursement de capital et d'intérêts ne devra pas dépasser le montant des revenus générés par les nouvelles évaluations.

De plus, le Conseil entend aller de l'avant relativement à deux projets qui visent d'une part à acquiescer le réseau d'éclairage de nos rues et, d'autre part, à diminuer les coûts d'énergie à l'Amphiglace.

Normalement, ces deux projets seront inscrits en priorité dans le programme triennal pour l'année 1982.

D'ailleurs, le Conseil entend affecter le surplus budgétaire de l'exercice financier 1981 principalement au financement de ces deux projets.

Au niveau des dépenses dites incompressibles, ces projets constituent des éléments importants par l'entremise desquels le Conseil peut intervenir sur de telles dépenses.

De plus, comme la Ville l'a déjà fait pour les travaux de pavage et de chaînes de rue dans les derniers développements, les travaux ne seront pas effectués tant et aussi longtemps que les développements résidentiels dans chacun des développements ne seront suffisamment avancés, le tout afin d'éviter que la Ville supporte seule les coûts autorisés par ses règlements d'emprunt.

Aussitôt que les budgets des organismes régionaux seront connus, l'étude du budget 1982 et du programme triennal d'immobilisations sera complétée par les membres du Conseil de sorte qu'une séance spéciale du Conseil pourra être convoquée, séance au cours de laquelle le budget 1982 ainsi que le programme d'immobilisations pour les années 1982, 1983 et 1984 seront adoptés.

Précédant cette séance spéciale, une soirée d'information sera convoquée, comme par les années passées, afin d'expliquer en détail le budget 1982 ainsi que le programme triennal.

Voilà en résumé les informations que je pouvais vous livrer.

Le maire de l'Ancienne-Lorette, Marcel Pageau



## UN MOT DE VOTRE CONSEILLER ANDRÉ CÔTÉ, QUARTIER ST-PAUL

Tout d'abord, chers contribuables, permettez-moi de vous dire que je suis très heureux de prendre contact avec vous. Je voudrais commencer par vous faire part des limites du quartier St-Paul: au nord: l'espace prévu pour la continuation du boulevard de la Capitale; au sud: la frontière Ancienne-Lorette/Ste-Foy; à l'est: le centre de la rue Du Moulin; à l'ouest: la Route de l'Aéroport. Maintenant, j'aimerais vous parler du règlement V-666-81.

Le 17 août dernier, un avis de motion a été donné pour faire la préparation d'un règlement d'emprunt (V-666-81) au montant de \$30,000.00 afin de décréter les travaux d'égouts sanitaires sur les terrains devant faire partie du développement des lots 145-P, 146-P, 149-P.

Attendu qu'une entente a été signée entre la ville de l'Ancienne-Lorette et les promoteurs Dame Huguette Houde & les Entreprises Michel Houde Inc., en date du 24 août dernier, afin de permettre le développement d'environ 168 logements, j'aimerais profiter de l'occasion qui m'est offerte, pour vous faire part des revenus qui généreront d'ici la fin dudit développement, c'est-à-dire au plus tard le 1er juillet 1984 (Résolution No 81-458).

Chacun des logements qui sera construit aura comme coût moyen pondéré l'évaluation suivante:

108 logements x \$23,000. x 81.9% (pourcentage pondération C.U.Q.)	\$2,034,396. évaluation totale
Évaluation totale \$2,034,396. x \$2.35 du \$100. d'évaluation	\$47,808.31 annuel
Vidanges 108 logements x \$59.	6,372.00 annuel
Aqueduc 108 logements x \$88.	9,504.00 annuel
Égout 108 logements x \$35.	3,780.00 annuel
Projection des revenus de taxe annuellement	\$67,404.31 annuel

J'aimerais attirer votre attention sur le fait que le coût moyen d'évaluation de \$23,000. par logement n'est qu'une projection pour l'année 1981 et que celle-ci va certainement fluctuer dans les années futures.

Lorsque nous avons passé ce règlement au mois d'août dernier, les mêmes promoteurs avaient eu à construire 32 logements basés sur la même évaluation que celle expliquée auparavant, ce qui rapportera des revenus additionnels d'environ \$20,000. (taxe foncière et taxes de services incluses) et cela sans que la ville n'ait eu à défrayer aucun coût direct.

Voilà donc des investissements qui seront sans contredit un atout très appréciable dans notre ville pour les années futures.

Je m'en voudrais de ne pas profiter de l'occasion qui m'est offerte étant donné que la période des fêtes approche à grands pas, pour vous souhaiter un très Joyeux Noël et une Bonne et Heureuse Année.

Un salut tout spécial est adressé aux citoyens du Quartier St-Paul.

M. André Côté

## BÉNÉVOLAT, TOUJOURS PRÉSENT

Le bénévolat de sept contribuables conjugué à une aide de la Ville a permis la réfection du pont de la rivière Croche entre la rue des Braves et l'école St-Charles. L'administration municipale tient à remercier ces 7 bénévoles et demande maintenant la collaboration de la population pour conserver ce petit pont en bon état. À une époque où le vandalisme est à la mode, une telle demande est très justifiée. De plus nul besoin d'ajouter que ce pont n'a pas été construit pour supporter les motoneiges.

## VOEUX

Le Conseil de Ville de l'Ancienne-Lorette désire profiter de la présente édition du Loretain pour souhaiter de Joyeuses Fêtes à tous ses citoyens.

## À VOTRE SERVICE: LA PROTECTION PUBLIQUE



M. Léopold Savard, directeur de la Protection Publique.  
Photo: Club Photo Ancienne-Lorette par Claude Paquet et Rolland Hamel.

Je suis très heureux de profiter du Loretain pour expliquer sommairement le fonctionnement du service de votre Protection Publique communément appelé "la Police".

À l'Ancienne-Lorette, les activités des

membres du service sont principalement axées sur la sécurité et la prévention. À l'intérieur de la Protection Publique, on retrouve divers éléments qui permettent d'assurer cette protection ou sécurité dont je viens de parler; département de la criminalité, service de protection contre les incendies, ambulance, patrouille etc... etc.

16 personnes expérimentées sont affectées à la Protection Publique chez-nous. On y retrouve le directeur, son assistant, 2 enquêteurs judiciaires, 4 caporaux et les agents de même que les personnes affectées à l'administration et aux communications. De plus, un caporal s'occupe des incendies.

Comme dans presque toutes les municipalités, le service fonctionne 24 heures par jour, 7 jours par semaine. Notre service, grâce à son équipement de communication, est en mesure de répondre rapidement à toutes les demandes.

Les patrouilleurs peuvent compter sur 3 voitures identifiées qui sillonnent les artères de la ville 24 heures par jour. De plus, la Protection Publique de l'Ancienne-Lorette possède une ambulance pour le transport des malades, des blessés ou brûlés à la suite d'accidents ou d'incendies. Il est à noter que cette ambulance n'est pas utilisée pour la patrouille. Pour les incendies, les policiers-pompier ont à leur disposition deux ca-

mions automobiles non identifiés. En tout, la Protection Publique chez-nous dispose de 8 véhicules.

Je veux donc, par cette édition du Loretain inviter les personnes qui ont à s'absenter en cette période de l'année soit pour un voyage dans le sud ou ailleurs, à nous aviser à 872-9818. Ainsi, nous pourrions apporter une surveillance particulière à votre résidence et peut-être éviter que des voleurs s'y présentent.

Mais les policiers ne peuvent tout faire. Une absence en hiver par exemple est plus facile à constater qu'en toute autre saison. Il est recommandé de demander à un voisin "fiable" de s'occuper d'enlever la neige de votre entrée et de voir à ce que rien ne s'accumule autour de votre maison ou sur votre balcon, comme des journaux, des pamphlets, le courrier, le lait, le pain etc...

La population ne doit pas craindre de téléphoner pour signaler tout ce qui paraît inhabituel. De plus, je tiens à vous inviter à emprunter nos burins pour l'identification de vos objets ou accessoires de valeur. Soyez assurés de notre entière collaboration.

Le directeur,  
**Léopold Savard**

### DÉCEMBRE À L'ANCIENNE-LORETTE

- Réunion mensuelle et jugement du concours de photographies d'enfants du Club Photo Ancienne-Lorette à la Hutte à 19h30.
- Inscription au Club Ski Neige pour la saison 1982 au Chalet des skieurs de 10h à 16h. On peut aussi s'inscrire le 6 et le 13. Pour détails: 872-4949.
- Élection dans le quartier St-Olivier (voir détails en page 1)
- Loretteville affronte le 77 à 14h
- Réunion du conseil de ville à 20h à l'Hôtel de Ville.
- Clinique vaccination C.L.S.C. Laurentien 13h30 à 16h30
- Montmagny visite le 77 à 20h.
- Ouverture des soumissions reçues pour le contrat d'assurances générales de la ville à 16h à l'Hôtel de Ville.
- Réunion de l'AFEAS à 20h au sous-sol de la sacristie. On y parlera de l'alcool et de la famille.
- Le 77 reçoit Beauport à 14h.
- Réunion du conseil de ville à 20h à l'Hôtel de Ville.
- Le Service d'entraide Rayon de Soleil présente une Fête de l'amitié à la polyvalente à 16h. Pour informations: 872-0881.

**N.B.:** Il y aura une réunion d'information sur le budget. Au moment d'aller sous presse, la date n'avait pas été arrêtée. Cette soirée d'information sera annoncée par les médias de la région.

Cet espace est mis à la disposition des organismes dont les noms figurent dans les colonnes de droite. Cette chronique vise uniquement les activités "publiques"; les organismes qui veulent profiter de ce service gratuit doivent faire parvenir les détails au plus tard le 10 du mois qui précède la parution à: 1454 rue St-Paul, Ancienne-Lorette, G2E 2A1.

On est prié de noter que LE LORETTAIN ne reproduit pas cependant les communiqués de ces organismes.

### ORGANISMES RÉCRÉATIFS

Ballet Classique:	Alice Therrien	872-4528
Baseball des Jeunes:	Rodrigue Roy	872-6358
Cadets:	Marthe Morin	872-2105
Club photo Anc.-Lor.	J.C. Paquet	872-3957
Conseil de Gestion:	Jacques Charland	872-9952
G.E.C.C.:	Pauline Labbé	871-4588
Groupe Aventure Nature:	Johanne Carrier	871-2063
Hockey Mineur:	Claude Boiteau	872-3830
Mouvement Couple/		
Famille:	Claude Jacques	872-1108
Patinage Artistique:	Paul-Émile Naud	872-7048
Patinage Sportif:	Gilles Girard	871-4364
Ringuette:	Bruno Déry	681-0621
Rythmo-Son:	Gilles Pageau	872-3547
Sénateurs (Les)	André Larochelle	872-6431
Ski de Fond:	Marcel Larouche	872-7734
Soccer:	Maurice Poirier	872-6332
Tennis:	André Verret	872-8507

### ORGANISMES PARA-MUNICIPAUX

Ambulance St-Jean:	Robert Bouchard	872-6241
A.F.E.A.S.	Nicole Marcoux	872-6681
Âge d'Or:	Mme C. Louis Gauvin	872-7380
Cercle des Fermières:	Adrienne Joly	872-6284
Chambre de Commerce:	Jean-Marie Moisan	872-2944
Chevaliers de Colomb:	Rodrigue Baron	651-7991
C.L.S.C. Laurentien:	René Laverdière	872-0881
Club Richelieu:	Patrice Tailleux	872-2585
Filles d'Isabelle:	Lucille Morin	
Service d'Entraide:		
Rayon de Soleil:	Jeanne-D'Arc Cloutier	872-0881
St-Vincent de Paul:	Madeleine Gosselin	872-1633

### SERVICES MUNICIPAUX

Directeur Général:	Michel Dagenais	872-9811
Greffier et Contentieux:	Me Gabriel Michaud	872-9811
Cour Municipale:	Mme Monique Mignault	872-9811
Trésorerie:	Gilles Kirouac	872-9811
Urbanisme	Claude Ratté	872-9811
Travaux Publics:	Armand Gagné	872-7007
Police et Pompiers:	Léopold Savard	872-9818
Contrôle des chiens:	Bob Plante	872-2266
Ambulance:	Léopold Savard	872-9818
Loisirs:	Camille Deschênes	872-9811
Amphithéâtre (Aréna)	Roger Girard	872-4361
Office Municipal		
d'Habitation:	Marcel Godin	872-3544
Équipe de Sauvetage:	Jacques Gosselin	872-2913

### CONSEIL MUNICIPAL

Maire:	<b>Marcel Pageau</b>	<b>872-2170</b>
CONSEILLERS:		
Quartier 1 (St-Jacques)		
Paul-André Robitaille		872-2774
Quartier 2 (Notre-Dame)		
André Lessard		872-7371
Quartier 3 (St-Paul)		
André Côté		872-9670
Quartier 4 (St-Olivier)	Élection 6 décembre	
Quartier 5 (St-Jean Baptiste)		
André Roy		872-3326
Quartier 6 (Des Pins)		
Jacques Fauchon		872-3277